



Chabreloche

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne

Mairie  
15, rue de Lyon - BP 18  
63250 CHABRELOCHE  
tél : 04 73 94 20 49  
fax : 04 73 94 28 60  
mairie.chabreloche@wanadoo.fr

*Procès-verbal*

**Séance CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023 à 18H30**  
**Salle du Conseil - Mairie de de Chabreloche**

Pour mémoire :

**Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13**

**Conseillers présent(e)s** : DUBOST Jean-Pierre, PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, BROUILLOUX Jean-Louis, DEFOND Eliane, GOUTEY Monique, CHABAUD Christine, ROSE Olivier, FERRET Christian, BREBION Séverine, BRETTON Julien.

**Conseiller(e)(s) absent(e)(s)** : GENEST Christian, ROGER Elodie excusés ; BERTRAND Alexandre, DEROSSIS Xavier.

**POUVOIR** : GENEST Christian à FERRET Christian et ROGER Elodie à BREBION Séverine.

Mme GOUTEY Monique a été désignée secrétaire pour la séance.

#### Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 mai 2023 est soumis à délibération.

Adopté à l'unanimité

#### FINANCES

##### Indemnisation assurance dégradations Champ de Foire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les dégradations commises sur le bâtiment avec sanitaires situé au Champ de Foire à proximité du terrain de tennis, et la déclaration de sinistre effectuée auprès de l'Agence AREAS CMA de Noirétable, assureur de la Commune.

Il indique qu'après expertise la compagnie AREAS propose une indemnisation totale de 53 233,27€ dont 2 844,00€ pour les frais de démolition.

Il demande l'avis du Conseil sur cette proposition.

Considérant que l'indemnité devrait permettre le remplacement des sanitaires, équipement indispensable sur ce site ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'accepter la somme de 53 233,27€ proposé par cabinet d'assurance AREAS.
- Que le montant sera encaissé sur le compte 7588 du budget général de la Commune.

Délibération 44-2023 à l'unanimité

##### Devis Thiers Glace cabane à livres devant la mairie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les dégradations commises sur la cabane à livres, en partie incendiée.

Le devis de l'entreprise Thiers Glace sollicitée pour le remplacement des portes vitrées en verre sécurité, s'élève à 2 509,27€.

Il demande l'avis du Conseil sur cette proposition.

Considérant que d'autres solutions peuvent être envisagées telles que des portes en polycarbonates,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- De ne pas donner suite au devis présenté ;
- D'explorer d'autres solutions pour la réparation de ce mobilier.

Délibération 45-2023 à l'unanimité

**Voirie communale 2023 – Devis Colas**

Rappelant la délibération en date du 25 janvier 2023 relative au programme de voirie communale programme 2023, déposé auprès du Département pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du FIC (Fonds d'Intervention Communal), pour un montant estimé à 45 872,50 HT pour la réfection des Chemins de Gouttenoire, et du village de Saint Joanis.

Vu le décret du 28 décembre 2022 portant le seuil de passation des marchés à 100 000€ avec possibilité de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables,

L'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE a été sollicitée pour établir un devis le programme présenté. Son offre se monte à 45 632,50€ HT (54 759,00€ TTC).

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture de crédits pour le programme Voirie lors de l'établissement du budget, et demande l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter l'offre de l'Entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne pour le programme de voirie Communale 2023 pour un montant de 45 632,50€ HT,
- Autorise le maire à signer le devis pour acceptation.

Délibération 46-2023 à l'unanimité

**DM – Refonte site internet – provisions budgets eau et station-service**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire de réaliser la refonte du site internet de la commune. Le site a fait l'objet d'une première refonte en 2014 par la société Scopika. Il est aujourd'hui obsolète et doit évoluer.

Après prospection, l'offre de Scokipa pour un montant de 2 817,00€ HT (3 380,40€ TTC) semble la plus intéressante, le quotidien de presse La Montagne propose une offre similaire mais il sous-traite.

Des crédits supplémentaires ont été constatés et permettent de provisionner la dépense, sans modifier les crédits votés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir et accepter l'offre de la Société SCOPIKA pour la refonte du site internet pour un montant de 2 817,00€ HT soit 3 380,00€ TTC.
- Autorise le maire à signer le devis pour acceptation.

Délibération 47-2023 à l'unanimité

**DM 2 – Budget général**

Vu les prévisions budgétaires établies le 22 mars 2023 sur le budget général de la commune ;

Vu la nécessité de mise à jour de certaines prévisions budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de voter les prévisions budgétaires ci-après au budget :

LIBELLE IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Sommes €	Compte	Sommes €
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Refonte site internet – informatique en nuage	65811	3 400,00		
Autres charges de gestion courante	6588	2 006,00		
Restitution trop perçu vente			773	5 406,00

<b>TOTAL</b>		<b>5 406,00</b>		<b>5 406,00</b>
--------------	--	-----------------	--	-----------------

Délibération 48-2023 à l'unanimité

<b>DM 1 – Budget eau</b>
--------------------------

Vu les prévisions budgétaires établies le 22 mars 2023 sur le budget général de la commune ;  
Vu la nécessité de rectifier certaines prévisions budgétaires dont l'imputation est erronée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de voter les modifications budgétaires ci-après au budget :

LIBELLE IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Sommes €	Compte	Sommes €
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Provisions	6817-042	- 552,00		
Provisions (opération réelle)	6817	552,00		
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Travaux divers	2315-306	- 552,00		
Amorti. Immobilisation bâtiment			28131	- 370,06
Amorti. Immobilisation installations générales			28135	- 92,98
Amort. Immob. Installations à caractère spécifique			28153	- 88,96
<b>TOTAL</b>		<b>- 552,00</b>		<b>- 552,00</b>

Délibération 49-2023 à l'unanimité

<b>Rectification du mode de vote des provisions sur le budget station-service</b>
---

Monsieur le Maire rappelle le vote du budget de la Station-Service le 22/03/2023, et les modalités de vote stipulées en page 3 du document budgétaire.

Il précise qu'en l'absence d'investissement, les provisions sont semi-budgétaires. Or il est indiqué au paragraphe III de la page précitée, « Les provisions sont budgétaires. »

Il indique qu'il s'agit d'une erreur qu'il convient de corriger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de modifier le paragraphe III de la délibération d'adoption du budget annexe Station-service 2023, présentée en page 3, comme suit :

« III- Les provisions sont semi-budgétaires ».

Délibération 50-2023 à l'unanimité

<b>Défrichage terrain du Renard</b>
-------------------------------------

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de faire défricher le terrain du Renard. Le dernier entretien de ce terrain date de 2019, le montant de la facture s'élevait à 3 760,80€.

L'entreprise Auvergne Broyage qui avait réalisé les travaux de broyage en 2019 a été sollicitée pour un devis. L'opération est évaluée à 3 870,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition d'Auvergne Broyage pour la réalisation des travaux de défrichage pour un montant de 3 870,00€ ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager l'opération.
- **Précise** que l'utilisation du terrain devra être réfléchie.

Délibération 51-2023 à l'unanimité

#### Renouvellement marché de carburant

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 19/01/2022 qui prévoyait le renouvellement du marché d'achat de carburant pour la station-service qui prenait fin au 26 juillet 2020.

En raison de la crise sanitaire, un décret permettait de prolonger le marché en cours. L'appel d'offres n'a pas été lancé. Les conditions sanitaires actuelles permettent de procéder au renouvellement du marché dans les conditions exposées le 24 juin 2020, à savoir :

L'approvisionnement en carburant de la station-service fait l'objet d'un appel d'offres conclu pour 36 mois. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Vu le volume acheté au cours des dernières années, il suggère de retenir les mêmes caractéristiques et les critères qu'en 2017, soit :

#### Caractéristiques :

Fourniture de carburant de type : Gazole et Sans Plomb 95

Quantité globale de carburant estimée : 2 000 000 L

Durée : 36 mois

Critères de jugement des offres :

Prix des prestations : 80%

Valeur technique de l'offre et respect des délais : 20%

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer la consultation dans les mêmes conditions.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de lancer la consultation pour le renouvellement du marché de carburant de la Station-service pour accord cadre à bons de commande selon la procédure d'appel d'offres ouvert dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération 52-2023 à l'unanimité

Monsieur le Maire précise par ailleurs le dysfonctionnement des bornes de paiement certainement dû aux derniers orages violents. Une intervention est programmée pour les réparer. D'autre part, il signale que la borne électrique ne fonctionne toujours pas. Malgré de nombreuses démarches sur place, il semble que le matériel fourni et le logiciel Freshmile ne soient pas compatibles.

#### Vente de l'ancien tracteur RENAULT

Monsieur le Maire rappelle au conseil le remplacement du tracteur de marque Renault comportant un bras de relevage utilisé pour le déneigement, acquis par la commune en 1984, par un tracteur neuf de marque John Deere.

La Sté MCDA fournisseur du nouveau matériel a fait savoir qu'un acquéreur potentiel s'était connaître pour l'acquisition de l'ancien matériel. M. Kamil Szymanski représentant la FIRMA HANDLOWO-UStUGOWA basée en Pologne, propose une somme de 2 500,00€ net.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur cette proposition.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Donne** un avis favorable pour la vente du tracteur RENAULT immatriculé 742SH63 en l'état pour la somme de 2 500,00€ net à M. M. Kamil Szymanski représentant la FIRMA HANDLOWO-USTUGOWA
- **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser la transaction et à signer tout document y afférent.

Délibération 53-2023 à l'unanimité

#### CULTURE – ANIMATION LOCALE – ASSOCIATIONS – TOURISME

##### **Fête patronale**

Monsieur le Maire propose au conseil de faire un dernier point pour l'organisation et l'animation de la fête patronale qui aura lieu les 23, 24 et 25 juin prochains.

Julien Bretton rappelle le déroulement prévu.

Vendredi : Installation du barnum à partir de 8h00 par les agents municipaux avec l'aide d'une personne du Foot et une des Parents d'Élèves. Installation de la Troupe des Passion'nez pour le spectacle du soir. Le repas leur est fourni.

Samedi : Installation des barrières au parking Poids Lourds pour le concours de pétanque – Prévoir places et parking. Ouverture du plan d'eau pour le feu d'artifice à 22h00.

Pour le défilé, prévoir 4 personnes (1 pour la voiture et 3 pour la circulation). Le début de la distribution des lampions aura lieu à 21h45.

Dimanche : Il faut prévoir les clés des loges pour les Pom-pom Girls pour 15h00 et 4 personnes pour la circulation du défilé à partir de 16h00. La décoration des vélos par les enfants est prévue le vendredi après-midi.

La commune devra prendre en charge les tickets boissons délivrés par l'association qui tiendra la buvette, ainsi que les cartes du repas du Rétro Mobile pour les agents et pour les participants de la Banda qui assurent l'animation, soit environ une quarantaine.

Il est proposé de verser une subvention complémentaire aux associations concernées, pour la buvette prévoir une centaine d'euros.

Le club d'escalade sera contacté pour l'ouverture de la partie amovible du mur entre les deux salles, et le stock de fourniture pour les toilettes devra être provisionné.

##### **Bulletin d'été**

Monsieur le Maire propose à la commission communication de présenter le projet de bulletin d'été.

Isabelle Perrin indique que le bulletin est presque terminé, il reste encore deux articles à finaliser. L'édition est prévue la première quinzaine de juillet.

##### **Bibliothèque Municipale - Exposition**

Monsieur le Maire donne la parole à Isabelle Perrin pour présenter le projet d'exposition de la Bibliothèque dans la vitrine de l'ancien bâtiment Girard.

Celle-ci expose que dans le but d'animer la vitrine vide en face de la bibliothèque, après le désherbage qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet à la salle Fernand Bernard, des artistes libres exposeront pendant l'été leurs œuvres, notamment de peinture sur bois. François Begon et Malika Hérali se chargent de la partie technique.

#### AFFAIRES GENERALES

##### **Règlement pour le City Stade**

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les derniers événements autour du City stade.

Depuis sa mise en service, il a été relevé des nuisances sonores de la part du couple de riverains le plus proche. Une entrevue a eu lieu en mairie en présence du Monsieur le Maire et des adjoints afin qu'ils puissent exposer les faits et les nuisances perçues. Ils ont fait part de leur incompréhension sur le choix de l'emplacement et le manque de filet pare-ballons.

Les élus ont expliqué que le filet pare-ballons est prévu dans l'installation initiale, mais a été oublié par le fournisseur dans la livraison. Le filet a été commandé et sera installé mi-juillet

Il est signalé que, dans le cadre d'une utilisation normale, les nuisances sont assimilables à celles d'une cour d'école. Cependant, il a été remarqué une fréquentation nocturne sur le site du Champ de Foire, en partie sur le city stade mais également aux abords.

Force est de constater qu'il faut écouter les plaignants et que toutes les mesures doivent être étudiées, telles que la modification de l'extinction de l'éclairage public à 22h00, la mise en place d'une vidéosurveillance ou l'installation d'un mur anti-bruit.

Il est également noté que le représentant de l'Agence Nationale du Sport est venu sur le terrain et n'a pas alerté la commune sur les risques de sa proximité avec l'habitation concernée.

Les riverains ont été invités à venir s'exprimer à la fin de la réunion du conseil.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps, la rédaction d'un règlement d'utilisation du terrain multisports, et de définir les mesures afin d'en limiter les nuisances.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Donne** un avis favorable pour l'établissement du document qui devra lui être présenté pour adoption.

Délibération 54-2023 à l'unanimité

#### **PAD – Consultation MO projet réaménagement de la Place du Sabot**

Monsieur le Maire rend compte au conseil de la réunion qui s'est tenue en mairie avec Mathilde Sivré du Parc Livradois Forez dans le cadre de la préparation du dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement de la place du Sabot. Il en expose les termes.

Le règlement de consultation prévoit un marché de maîtrise d'œuvre pour : l'aménagement de l'esplanade su Sabot de Chabreloche.

Il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre complète d'aménagement en deux tranches :

Tranche ferme : DIA, ESQ, AVP

Tranche conditionnelle : PRO, ACT, EXE, DET, AOR

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à 900 000,00 € HT comprenant les revêtements de surfaces, les réseaux, la dépollution, la ou les démolitions/reconstructions, aménagement des berges ou renaturation des berges, mobiliers, végétalisations, signalétiques, éclairages...

Le marché sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique. Les prestations sont divisées en une tranche ferme et une tranche optionnelle.

	Désignation	Modalités de prix
Tranche ferme	Mission de maîtrise d'œuvre DIA, ESQ, AVP Compétence hydrologue en option pour la phase AVP.	Prix forfaitaire
Tranche optionnelle	Mission de maîtrise d'œuvre PRO, ACT, EXE, DET, OPC, AOR	Prix révisable selon étude AVP

La dévolution du marché de maîtrise d'œuvre fait l'objet d'une consultation suivant la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Le calendrier prévu est le suivant :

- Septembre 2023 : Démarrage des études de diagnostic + AVP (tranche ferme) / Demande de subventions
- Mars 2024 : Choix du scénario retenu (phase AVP)
- Avril 2024 : Démarrage des études de MOE (tranche conditionnelle) (PRO/DCE)
- Septembre 2024 : dépôt permis d'aménager + lancement consultation des entreprises
- Janvier 2025 : début de chantier
- Décembre 2025 : livraison projet

Si cela s'avère nécessaire, des entretiens de négociation avec les candidats pourront être prévus courant septembre 2023.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal après délibération, DÉCIDE :

- De lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement de la place du Sabot en procédure adaptée en application de de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- D'autoriser le maire à signer le marché avec le cabinet retenu pour la maîtrise d'œuvre
- Que les crédits nécessaires pour le coût de la maîtrise d'œuvre et le début de cette opération seront prévus lors du choix du cabinet retenu.

Délibération 55-2023 à l'unanimité

#### Rendez-vous avec la Poste

Monsieur le Maire rend compte au Conseil de la visite des locaux du bureau de poste avec les représentants du service immobilier de La Poste, dans le cadre du projet de reprise d'une partie inutilisé par le service postal.

Ces derniers sont d'accord pour la réalisation d'une séparation de la partie attenante au bureau de la mairie. Il reste à déterminer si les pompiers souhaitent faire aboutir leur projet initial d'utilisation d'une autre partie du local.

Néanmoins, il précise qu'une évaluation de la totalité de l'opération sera nécessaire pour être étudiée en conseil.

#### Chantier façade de la salle Fernand Bernard

Monsieur le Maire informe le Conseil du début des travaux de réfection d'une partie de la façade de la salle des fêtes par l'association Passerelle début juillet.

#### Mise en service du nouveau tracteur

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en service du nouveau tracteur.

#### Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la prochaine réunion pour l'organisation de l'Enduro qui se tiendra le 12 juillet 2023.
- Jean-Louis Brouilloux signale que M. Butin souhaiterait connaître la date de la réalisation du passage piéton vers la rue du stade.

#### Calendrier des prochaines réunions du Conseil

Les prochaines réunions du Conseil municipal sont fixées au :

- **Mercredi 19 juillet 2023 à 18h30**
- **Mercredi 13 septembre 2023 à 18h30**

#### Délégation au Maire

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal, qu'en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et de la délibération n° 12/2020 du 23 mai 2020 modifiée par la délibération n°38/2021 du 28 avril 2021 et portant délégation du Conseil Municipal au Maire, il a pris les décisions ci-après dans le cadre de cette délégation.

	Objet	Fournisseur	Date	Montant TTC
1	Remplacement du marteau piqueur	Comptoir du Matériel	15/06/2023	1 224,00€

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h44  
Prochaine réunion du conseil fixée au mercredi 19 juillet 2023 à 18h30.***

***Le lieu est précisé sur la convocation.***

***Le Maire,***

***Le Secrétaire de séance,***